



Les Notions de la Corpo

Chers étudiants, ça y est, le semestre touche à sa fin. Mais pour bien profiter de l'été et éviter les rattrapages, la case des partiels semble inévitable !

Depuis maintenant 85 ans la Corpo Assas accompagne les étudiants dans tous les domaines de la vie universitaire, et pour la première fois cette année vous propose des fiches notions, ces fiches sont écrites par nos membres dans le but de favoriser l'entraide étudiants ainsi que de vous aider dans l'apprentissage de certaines notions clés d'une matière, sans reprendre le cours du professeur.

Effectivement, ces fiches sont là pour vous orienter, elles sont faites par des étudiants et ne sont en aucun cas un substitut à ce qui a été enseigné en TD ou en cours car elles ne se basent que sur les recherches et l'apprentissage personnelles de nos membres.

Si jamais il vous venait des questions, n'hésitez pas à nous envoyer un message sur la page Facebook Corpo Assas ou à Alice Faracci, Manfred Coudert, Titouan Tardy et Iris De Laporte.

➤ **Comment valider votre année ?** Pour les L1 :

Il faut tout d'abord rappeler que toutes vos notes se compensent. Pour valider de la manière la plus simple votre année, il vous faut valider vos blocs de matières fondamentales mais aussi vos blocs de matières complémentaires. Cependant, le calcul peut s'avérer plus complexe...

Chaque fin de semestre est marquée par des examens qui constituent l'épine dorsale de la validation de votre année. Bon nombre d'autres possibilités vous sont proposées pour engranger un maximum de points et limiter ainsi l'impact de vos partiels. Chacun de vos chargés de TD va vous attribuer une note sur 20 à l'issue du semestre. Vos TD de matières fondamentales comptent donc autant que l'examen écrit, lui aussi noté sur 20. Cet examen s'effectue en 3h et nécessite un exercice de rédaction. Sur un semestre, une matière fondamentale peut donc vous rapporter jusqu'à 40 points. Seuls 20 points sont nécessaires à la validation de la matière. Pour valider votre bloc de fondamentales, il vous faut donc obtenir 40 points en additionnant vos notes de TD et vos notes aux partiels. Si toutefois vous n'obtenez pas ces 40 points, vous repasserez en septembre,

lors de la session de rattrapage, la ou les matières que vous n'auriez pas validée(s).

Attention : le passage par septembre annule votre note de TD obtenue dans la matière. Pour les L2 :

Le principe est similaire, à la différence qu'il y a plus de matières fondamentales et plus de matières complémentaires.

Conclusion simple : travailler toutes les matières un minimum en mettant l'accent sur les TD et les matières fondamentales (les plus gros coefficients) vous permettra de maximiser vos chances de valider votre année du premier coup et ainsi éviter l'écueil des rattrapages de septembre.

➤ Système de compensation et session de septembre

Si, au sein même des unités d'enseignement, les matières se compensent, les blocs peuvent aussi se

compenser entre eux à la fin de l'année. Ainsi, si vous obtenez une moyenne générale sur l'année de 10/20, votre passage est assuré.

En cas d'échec lors des sessions de janvier et de juin, une seconde chance vous est offerte en septembre.

Attention, contrairement aux idées reçues, les rattrapages ne sont pas plus faciles, ils sont connus pour être notés plus sévèrement. Toutes les matières des blocs non validés où vous n'avez pas eu la moyenne sont à repasser. S'il s'agit d'une matière à TD, la note de TD est annulée (même si vous avez été défaillant), de sorte que la note obtenue en septembre compte double (8/20 revient à 16/40). Les points d'avance acquis lors de l'année (points au-dessus de la moyenne lors de la validation d'un bloc) sont valables après les rattrapages et permettent donc la compensation finale comme décrite précédemment.

A noter que le jury peut vous accorder quelques points pour l'obtention de votre année, notamment dans le cas d'un étudiant sérieux en TD... A bon entendeur !

Pour les L1, le passage en deuxième année peut aussi se faire en conditionnel, pour cela il vous faut valider les deux unités d'enseignement fondamental et une unité d'enseignement complémentaire tout en sachant que l'autre unité complémentaire sera à repasser en L2.



Sciences politiques

Partie I : La construction du champ politique

Leçon 2 : L'avènement du citoyen : l'entrée des masses en politique

1: Les conditions de l'élargissement du corps électoral

1.1: La démocratisation comme extension continue et inéluctable du droit de suffrage

L'accès au droit de vote à tous est un mouvement assez lent qui commence au milieu **XIXe** avec le **suffrage universel masculin** et se termine à la fin du **XXe siècle**.

Les prémices :

La révolution française fait naître le **suffrage universel masculin**. Mais n'est que très peu mis en pratique, car seulement 1/10 électeurs qui participent aux élections. En réalité, le lancement de la **démocratisation en Europe intervient au milieu du XIXe siècle**.

C'est après la fin de la 1ère guerre mondiale qu'il est acquis dans l'ensemble de l'Europe occidentale. Ce mouvement s'appuie sur une lecture prophétique posée par **Alexis de Tocqueville**, grand penseur libéral, qui considère que l'avènement de la **démocratie est un processus qu'on ne pourra pas arrêter**. L'idée centrale de Tocqueville est que les élites sociales ne pourront pas s'opposer à cette évolution.

Différentes barrières ont été levées afin d'étendre le droit de suffrage :

1. La contrainte économique

1ère caractéristique de la démocratisation : on a **levé les barrières économiques** car à l'origine ce sont les plus riches qui peuvent voter en s'acquittant d'un impôt. L'impôt est fondé sur le cens.

2. La contrainte culturelle

Il s'agit d'une barrière logique des **capacitaires**. Avant la monarchie de Juillet en France, seuls les diplômés votent en France.

Au **XXe siècle**, la prolongation de cette évolution se manifeste avec l'accès des femmes au droit de vote.

3. La contrainte de l'âge



La question de l'accès des jeunes au droit de vote est intervenue dans une évolution qui va au-delà des droits civiques : **mouvement d'abaissement de l'âge de la majorité** par V. **Giscard d'Estaing**. La baisse de l'âge de la majorité s'inscrit dans une **communication politique** et dans la volonté de créer une **France moderne**.

Aujourd'hui, la démocratisation est toujours en cours. Un abaissement du droit de vote à 16 ans permettrait de pallier le taux d'abstention des jeunes.

4. La contrainte de la nationalité

Il existe un **lien entre la citoyenneté et la nationalité**. Cela permet aux non nationaux de pouvoir voter soit pour l'ensemble des élections soit pour des élections spécifiques. Certains dispositifs ont été mis en œuvre dans le cadre de l'intégration européenne. Certains ressortissants de l'UE peuvent voter dans le pays où ils résident. Dans le cas français, les ressortissants ne peuvent pas être élus.

1.2: Les caractéristiques effectives de la démocratisation : un processus chaotique et conflictuel

Stein Rokkan a établi 2 modèles d'accès des masses en droit de vote:

1. La consolidation nationale

Modèle anglais: **processus lent, évolutions successives, différents seuils**.

Pour que ce modèle s'applique, certaines conditions doivent être remplies :

- Il faut qu'il y ait eu une **consolidation territoriale** relativement ancienne.
- Il faut une **continuité dans les organes représentatifs** (institutions traditionnelles consolidées sur le temps long), visible dans la Chambre des Lords.

Le modèle français/continental: il y a eu des **avancées mais aussi des reculades**. Il est caractérisé par une arrivée abrupte du suffrage universel, mais on va voir la **loi du 31 mai 1850** mettre en place des restrictions.

On remarque une consolidation territoriale tardive, et une non continuité dans le cadre des organes représentatifs (changement de régimes politiques).

Donc il y a souvent un **mouvement de balancier** et un **processus chaotique** mais aussi **inégalitaire**.

2. Les pratiques de restriction de l'accès au vote

La démocratisation a aussi donné lieu à des pratiques d'**inégalité de vote**. Certaines catégories de la population sont exclues. L'entrée en masse en politique inquiète car cela s'accompagne de poussées révolutionnaires.

Des groupes sociaux sont vus comme des **groupes déviants** (la question du critère religieux / la discrimination de certaines catégories socio-professionnelles). Les inégalités se retrouvent aussi dans l'éligibilité.

Les conditions d'exclusion des femmes



Le modèle des pays du nord de l'Europe : on remarque un **passage relativement rapide du suffrage masculin à féminin**. Ce modèle correspond plutôt à des pays pour qui le droit de vote est accordé à la sortie de la première guerre mondiale.

Le modèle latin, des pays méditerranéens : un **décalage entre l'accès au suffrage universel masculin et féminin**. Ce modèle correspond à des pays qui ont accordé le droit de vote à la sortie de la seconde guerre mondiale.

Facteur historique: **La loi salique (511)** qui empêche une femme à succéder au trône. La démocratisation n'a fait que reproduire cet héritage de souveraineté.

Facteur politique: Beaucoup d'organisations partisans étaient opposées à l'entrée des femmes en politique. On remarque une crainte de l'influence des femmes dans le vote (ex: par l'église)

Dans le droit français, la femme n'a pas d'identité propre. Elle ne peut donc pas voter. La femme remplit une **fonction sociale**. Il faut d'abord se battre sur l'égalité homme-femme avant de parvenir au droit de vote.

Le vote plural et vote multiple

promotion du vote plural: une personne peut voter plusieurs fois du fait de sa qualité en tant que père de famille

Promotion du vote multiple: un citoyen peut voter plusieurs fois. Normalement, un individu ne peut voter que dans une seule circonscription, mais il peut ici en fait voter à différents endroits du territoire.

L'instrumentalisation et le développement du droit de suffrage

Donc on exclut certaines catégories et on favorise des populations

Le vote capacitaire: mode de scrutin dans lequel le droit de vote est accordé aux citoyens en fonction de leurs capacités intellectuelles.

La démocratisation a été inscrite dans un processus d'instrumentalisation. Les partis politiques ont souhaité étendre le suffrage pour s'allier des catégories sociales.

2: L'appropriation du droit de vote

2.1: Le vote comme alternative à la violence

La pacification par le vote (Ledru Rollin)

L'idée qui prévaut est celle de l'apport à choisir le suffrage universel qui permet la désignation des gouvernants et donc l'adoption de l'élection pour désigner ceux-ci. On voit apparaître les conséquences



dans les luttes politiques, car le **suffrage universel commence à se substituer à la violence utilisée**. Ainsi la figure du citoyen se substitue à celle de l'insurgé.

Progression et organisation de la société par le vote:

Le vote est aussi un dispositif de **progrès**. Il prolifère la démocratie et les gouvernants deviennent mandataires du peuple. Le vote a aussi comme atout d'être un facteur d'ordre. Il permet à chacun de poursuivre sans violence le redressement des griefs.

Bilan

On peut considérer que **l'armée n'a plus à utiliser la force** face aux mobilisations des citoyens. **Le vote fait office de réponse face à l'opposition**. Ceci signifie que le suffrage universel introduit la gestion pacifiée des mouvements politiques.

On retrouve des variations dans ce mouvement de pacification. Le bulletin est un **substitut au fusil** pour s'opposer au risque de conflits par les armes internes. Cette conception pacifiée du conflit politique s'appuie aussi sur une conception sacrée du droit de vote. Elle passe par des règles juridiques: le code pénal encadre l'acte de vote qui stigmatise les menaces au moment de l'élection.

2.2: Diffusion de l'intérêt politique et de la participation

La diffusion de l'intérêt politique passe par la **politisation**.

Les controverses de la littérature :

La principale controverse se pose sur le **degré de politisation entre les campagnes et les villes**. Il y avait une plus grande difficulté à politiser la campagne.

Mais cette thèse est nuancée par **Eugen Weber**. En effet, il y avait un sens politique dans les campagnes. **Maurice Agulhon** dans son œuvre insiste sur les "sociabilités méridionales". La présence de cafés, marchands, célébrations crée des liens sociaux qui sont l'essence du développement des débats politiques.

On remarque qu'il y eut une très grande **variété de la mobilisation des citoyens** en France. Le degré de participation est variable. On remarque un faible taux de participation par rapport aux communes rurales proches des villes. La participation y est plus grande que dans les centres villes. On a aussi un resserrement des particularités et ainsi naît l'**homogénéisation** entre les campagnes et les villes.

2.3: La pratique électorale : une lente autonomisation

Les formes d'usage du vote peuvent être qualifiées comme une lente autonomisation des citoyens. On développe par appui sur la théorie de **Max Weber** une **analogie entre marché économique et marché**



politique. Il définit ainsi un marché dans l'« économie et société ». Le fait de voter s'inscrit dans une **relation sociale**. On voit que les manières de voter peuvent être différentes selon les règles du marché. On peut qualifier 3 manières de voter :

1. Le vote de transaction

Le moment du vote est un acte dépendant et donc le citoyen est contraint par les impératifs sociaux. Il correspond à la période très démocratique donc au **marché politique de règle censitaire**, avant l'avènement du suffrage universel. Les régimes censitaires ont un certains nombres de caractéristiques:

- Une compétition très peu disputée (peu de candidats)
- La pratique du **patronage**. Les nobles locaux investissent leur candidat pour la circonscription, les votants ne font que ratifier ces votes.
- une interaction entre les élus et leurs électeurs. Ils sont issus du même milieu. Ainsi, ce qui compte c'est l'intérêt direct ou indirect. Les idées politiques ne comptent peu. C'est la **logique clientéliste**.

2. Le vote communautaire

Plus on se rapproche du régime communautaire, plus le clientélisme perdure. Mais d'autres logiques immatérielles naissent. Le vote est lié à une **identité communautaire**, c'est-à-dire ce qui compte est l'appartenance d'un individu à un groupe social qui fait naître des obligations.

Confection communautaire religieuse: l'église de Rome va promouvoir la confection communautaire du vote. Les électeurs doivent voter en suivant les instructions du clergé.

Confection communautaire syndicale: les syndicats peuvent orienter les électeurs. La conception de la communauté de travail et la logique de classes sociales inquiètent les gens.

Confection communautaire familiale: L'allégeance à une famille sur un territoire pourrait aussi être considérée comme une influence sur la manière de voter, de fait ou on souhaite soutenir un membre de son clan.

3. La construction du vote d'opinion

La construction du vote d'opinion est liée à la politisation des campagnes. On constate qu'il faut rompre les **allégeances**. Il faut promouvoir le vote libre. C'est le modèle du vote d'opinion porté vers **l'intérêt général**. C'est un vote qui doit être de **conviction**.



Il faut faire face aux **pressions sociales et politiques** avec des conditions de vote authentiques : la **cabine de vote**, l'**enveloppe uniforme** et la **représentation des candidats**.

Cet apprentissage du vote provoque l'avènement du **processus de démocratisation**. Elle se caractérise par l'**universalisation du vote**, l'**égalisation du vote** et la **privatisation du vote**